

République française
Département de l'Aude
COMMUNE DE CAMPS SUR L'AGLY

Séance du mercredi 01 mars 2023

Date de la convocation: 23/02/2023

Membres en exercice :
7

L'an deux mille vingt-trois et le premier mars l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rolande ALIBERT,

Présents : 6

Présents : Rolande ALIBERT, Manfred BUSCH, Françoise ENEL,
Damien GOT, Luc POPARD, Roger VALES

Votants : 6

Représentés :

Excusés :

Absents : Helene FABRE

Secrétaire de séance : Françoise ENEL

**DE_2023_07 - Objet : DM M14 Vote de crédits supplémentaires - camps_agly
Exercice 2022**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60633	Fournitures de voirie	-89.26	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	89.26	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE

Contre :

Abstention :

Pour : **Unanimité des présents**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMPS SUR L'AGLY, le jour, mois et an que dessus.

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/03/2023 011-211100656-20230301-DE_2023_07-DE

République française
Département de l'Aude
COMMUNE DE CAMPS SUR L'AGLY

Séance du mercredi 01 mars 2023

Date de la convocation: 23/02/2023

Membres en exercice :
7

L'an deux mille vingt-trois et le premier mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rolande ALIBERT,

Présents : 6

Présents : Rolande ALIBERT, Manfred BUSCH, Françoise ENEL, Damien GOT, Luc POPARD, Roger VALES

Votants : 6

Représentés :

Excusés :

Absents : Helene FABRE

Secrétaire de séance : Françoise ENEL

DE_2023_09 - Objet : DM M14 Vote de crédits supplémentaires - camps_agly Exercice 2022

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60612	Energie - Electricité	-809.95	
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	809.95	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE

Contre :

Abstention :

Pour : Unanimité des présents

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMPS SUR L'AGLY, les jour, mois et an que dessus.

Certifié conforme SOUS-PREFECTURE DE LIMOUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/03/2023 011-211100656-20230301-DE_2023_09-DE

République française
Département de l'Aude
COMMUNE DE CAMPS SUR L'AGLY

Séance du mercredi 01 mars 2023

Date de la convocation: 23/02/2023

Membres en exercice :
7

L'an deux mille vingt-trois et le premier mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rolande ALIBERT,

Présents : 6

Présents : Rolande ALIBERT, Manfred BUSCH, Françoise ENEL, Damien GOT, Luc POPARD, Roger VALES

Votants : 6

Représentés :

Excusés :

Absents : Helene FABRE

Secrétaire de séance : Françoise ENEL

DE_2023_10 - Objet : Géomètre pour la conduite d'eau, bassin, chemin communal

Le Maire expose au Conseil Municipal que nous devons faire intervenir un géomètre pour définir les servitudes relatives

- 1) à la canalisation d'eau des Pastressis (qui passe sur plusieurs parcelles privées),
- 2) à la délimitation du bassin réalisé sur une parcelle privée,
- 3) à la délimitation du chemin communal qui traverse des parcelles privés.

Madame le Maire présente les deux devis demandés auprès de géomètres :

* **AGT**, qui a soumis deux devis, pour un montant total de **4 408,20 Euros TTC**

Devis pour le relevé du chemin communal pour établissement d'une servitude ainsi que le bassin
2 408.40 Euros TTC

Devis pour le relevé de la conduite d'eau sur les parcelles concernées pour établissement d'un plan de servitude

1999.80 Euros TTC

* **AXIOME**

Devis pour les Actes fonciers : Bornage, Servitude bassin, Servitude canalisation

2 994.00 Euros TTC

Madame le maire demande au conseil de se prononcer, lequel opte pour le devis de la société **AXIOME**.

DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

RF
VOTE US-PREFECTURE DE LIMOUX
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/03/2023
011-211100656-20230301-DE_2023_10-DE

République française
Département de l'Aude
COMMUNE DE CAMPS SUR L'AGLY

Séance du mercredi 01 mars 2023

Date de la convocation: 23/02/2023

Membres en exercice :

7

L'an deux mille vingt-trois et le premier mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rolande ALIBERT,

Présents : 6

Présents : Rolande ALIBERT, Manfred BUSCH, Françoise ENEL, Damien GOT, Luc POPARD, Roger VALES

Votants : 6

Représentés :

Excusés :

Absents : Helene FABRE

Secrétaire de séance : Françoise ENEL

DE_2023_11 - Objet : Obligation d'acter les servitudes auprès du Notaire

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acter les servitudes en lien avec la canalisation d'eau des Pastressis, le chemin communal et l'acquisition du bassin auprès d'un notaire. Pour ce faire, Madame le Maire a pris l'attache de Maître Bonzoms, notaire à Rivesaltes, qui sera chargé de la reconnaissance juridique de ces servitudes.

Madame le maire demande au conseil de se prononcer

DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE

Contre :

Abstention :

Pour : Unanimité des présents

Fait et délibéré à CAMPS SUR L AGLY, les jour, mois et an que dessus.

Certifie conforme

Le Maire
Rolande ALIBERT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01/03/2023
et publié ou notifié le 01/03/2023 le SOUS-PRÉFECTURE DE LIMOUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/03/2023 011-211100656-20230301-DE_2023_11-DE

République française
Département de l'Aude
COMMUNE DE CAMPS SUR L'AGLY

Séance du mercredi 01 mars 2023

Date de la convocation: 23/02/2023

Membres en exercice :

7

L'an deux mille vingt-trois et le premier mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rolande ALIBERT,

Présents : 6

Présents : Rolande ALIBERT, Manfred BUSCH, Françoise ENEL, Damien GOT, Luc POPARD, Roger VALES

Votants : 6

Représentés :

Excusés :

Absents : Helene FABRE

Secrétaire de séance : Françoise ENEL

DE_2023_12 - Objet : Etude et décision des différentes candidatures pour le logement communal ainsi que le loyer applicable

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la location du logement communal remis à neuf après le décès du locataire précédent, il convient :

- 1) de choisir le futur locataire parmi les trois candidatures reçues,
- 2) de définir le loyer mensuel ayant en se basant sur le prix moyen au m² dans la région (entre 7 et 8€ du m²) et sur les prix pratiqués dans les communes avoisinantes (aux alentours de 650€ pour la superficie du logement proposé).

Le Conseil municipal propose de donner la préférence à Mme Virginie SIABAS et sa fille qui habitent déjà sur la commune de Camps. Il propose ensuite de fixer le montant du loyer à 600€ par mois pour 80m².

DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE

Contre :

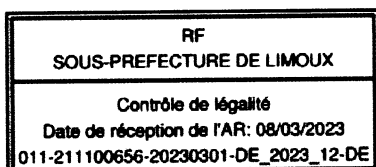
Abstention :

Pour : Unanimité des présents

Fait et délibéré à CAMPS SUR L'AGLY, les jour, mois et an que dessus.

Certifie conforme

Le Maire
Rolande ALIBERT



République française
Département de l'Aude
COMMUNE DE CAMPS SUR L'AGLY

Séance du mercredi 01 mars 2023

Date de la convocation: 23/02/2023

Membres en exercice : *L'an deux mille vingt-trois et le premier mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rolande ALIBERT,*
7

Présents : 6 **Présents :** Rolande ALIBERT, Manfred BUSCH, Françoise ENEL, Damien GOT, Luc POPARD, Roger VALES

Votants : 6 **Représentés :**

Excusés :

Absents : Helène FABRE

Secrétaire de séance : Françoise ENEL

DE_2023_14 - Objet : Vente ou mise à la destruction de l'ancien véhicule communal qui est hors service

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que le véhicule C15 est hors d'usage. Il convient alors de le mettre en vente définir le prix, ou de le mettre à la destruction.

Mise à disposition des éléments communiqués par Mme PEYRAS NICOLAS Conseiller aux Décideurs Locaux

Madame le maire demande au conseil de se prononcer

DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte pour la destruction du véhicule, devenu dangereux, et sa mise à la casse.

VOTE

Contre :

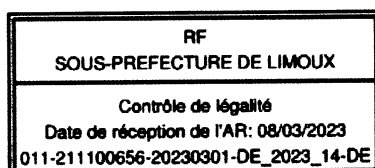
Abstention :

Pour : Unanimité des présents

Fait et délibéré à CAMPS SUR L'AGLY, les jour, mois et an que dessus.

Certifie conforme

Le Maire
Rolande ALIBERT



République française
Département de l'Aude
COMMUNE DE CAMPS SUR L'AGLY

Séance du mercredi 01 mars 2023

Date de la convocation: 23/02/2023

Membres en exercice :

7

L'an deux mille vingt-trois et le premier mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rolande ALIBERT,

Présents : 6

Présents : Rolande ALIBERT, Manfred BUSCH, Françoise ENEL, Damien GOT, Luc POPARD, Roger VALES

Votants : 6

Représentés :

Excusés :

Absents : Helène FABRE

Secrétaire de séance : Françoise ENEL

DE_2023_15 - Objet : Terrain A157 La Glacière

Madame le Maire expose au conseil que des habitants du village Mr Mme QUINTIN souhaitent acquérir un terrain agrément pour pouvoir y faire un potager Ils demandent à la municipalité la possibilité d'acquérir ou de louer la parcelle suivante A157 La Glacière.
Plan ci-joint

Le Conseil Municipal estime qu'il est impossible de vendre le terrain concerné, dans la mesure où il est traversé par une importante canalisation d'eaux pluviales en son milieu. Il se dit favorable à la location dudit terrain, à titre gracieux, à Mr et Mme QUINTIN, à la condition que les futurs arbres qu'ils envisagent de planter le soient sur les bords de la parcelle, et non en son centre pour la sécurité de la canalisation. Il propose la rédaction d'un contrat de location par écrit afin de formaliser la procédure.

Madame le Maire demande au conseil de proposer et de se prononcer

DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

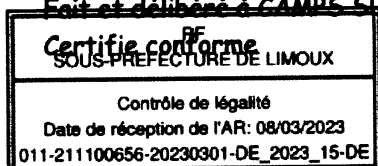
VOTE

Contre :

Abstention :

Pour : Unanimité des présents

Fait et délibéré à CAMPS SUR L'AGLY, les jour, mois et an que dessus.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE

Contre :

Abstention :

Pour : Unanimité des présents

Fait et délibéré à CAMPS SUR L AGLY, les jour, mois et an que dessus.

Certifie conforme

Le Maire
Rolande ALIBERT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

